

Reprise de la séance

La séance est reprise à trois heures.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur l'Orateur donne lecture d'une communication du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Sa Majesté la Reine sera présente à la salle des séances du Sénat, à trois heures, cet après-midi, pour faire l'ouverture de la session du Parlement fédéral.

M. le major C.-R. Lamoureux, l'huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Il plaît à Sa Majesté la Reine que cette honorable Chambre se rende auprès d'Elle immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se transporte à la salle du Sénat.

L'honorable Roland Michener, Orateur de la Chambre des communes, dit:

Qu'il plaise à Votre Majesté,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le Pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Majesté en tout temps convenable, et demandent que Votre Majesté veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable président du Sénat, s'adressant à l'Orateur de la Chambre des communes, s'exprime alors en ces termes:

Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Sa Majesté la Reine de vous déclarer que Sa Majesté a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté; et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, Elle lui accorde, et, en toute occasion, saura reconnaître, ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Sa Majesté, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par Elle de la manière la plus favorable.

Après quoi, il plaît à Sa Majesté la Reine d'ouvrir le Parlement par un discours du trône.

Et les députés de retour à la Chambre des communes:

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire rapport que les Communes, s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de Sa Majesté la Reine, j'ai informé Sa Majesté que j'avais été choisi comme Orateur. En votre nom, j'ai réclamer les privilèges accordés d'ordinaire et que Sa Majesté a bien voulu nous confirmer.

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) demande à déposer le bill n° 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.

DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Sa Majesté la Reine, aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Sa Majesté de prononcer un discours devant les deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est à titre de reine, votre reine, que je vous salue. Ensemble nous constituons le Parlement du Canada. C'est la première fois que les représentants du peuple du Canada et leur souveraine se trouvent réunis à l'occasion de l'ouverture du Parlement. C'est pour nous tous un moment mémorable.

Le gouvernement parlementaire est le fruit de la sagesse de bien des siècles. Sa justice, son autorité et sa dignité sont chères aux hommes de bonne volonté. Mes Ministres s'appliqueront non seulement à préserver ces qualités, mais aussi à faire en sorte que les deux Chambres de ce Parlement s'acquittent plus efficacement de leurs fonctions au service du peuple du Canada.

Pour constituer ce nouveau Parlement, vous êtes venus de toutes les parties d'un pays immense, d'un pays beaucoup plus vaste que chacun des pays aînés dont il est issu. C'est avec fierté que je considère le grand patrimoine de cette nation: ses minéraux, ses forêts, ses terres, ses eaux, ses sources de puissance et d'énergie motrice qui alimentent vos industries toujours grandissantes. Mais je suis plus fière encore de considérer l'esprit et les idées qui ont élevé ce pays au rang de nation et qui maintenant, fortifiés et enrichis des apports des nombreux autres pays, donnent au Canada un caractère national qui lui est propre.

Pourtant, à notre époque, aucune nation ne peut vivre dans l'isolement. A travers le brouillard des affaires internationales, le Commonwealth, cette brillante constellation, illumine notre temps. L'admission continue de nations nouvellement orientées vers la capacité à s'administrer elles-mêmes élargit et affermit à la fois notre Commonwealth déjà divers, à mesure qu'un plus grand nombre d'entre nous venons à participer au riche patrimoine des institutions et idéals qui font de notre association une force bienfaisante, discrète mais de vaste portée dans un monde inquiet. Cela a été manifeste lorsque les Premiers Ministres du Commonwealth se sont réunis à Londres,